

DU MARDI 17 MARS AU DIMANCHE 29 MARS 2026

JUSQU'À

%



SUR TOUS LES CHOCOLATS DE PÂQUES

50% REMBOURSÉS EN BONS D'ACHAT* + 30% CAGNOTTÉS EN AVANTAGE CARTE EN ACTIVANT LE E-COUPON SUR L'APPLI**

DÈS 25€ D'ACHAT ET DANS LA LIMITE DE 35€ D'ACHAT

OFFRES RÉSERVÉES AUX PORTEURS DE LA CARTE DE FIDÉLITÉ

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI



POUR VOTRE SANTÉ, MANGEZ AU MOINS CINQ FRUITS ET LÉGUMES PAR JOUR. WWW.MANGERBOUGER.FR



Visuels non contractuels. Offres réservées aux porteurs de la carte fidélité Intermarché et limitées à un passage en caisse ou une commande en ligne par semaine calendaire sur la période de validité de l'offre. Offres valables du mardi 17 mars au dimanche 29 mars 2026, dans les magasins participants, selon horaires et jours d'ouverture.

Voir informations et liste des magasins participants sur www.intermarche.com et à l'accueil de votre magasin. Jusqu'à 80% en avantage carte et en bons d'achat sur les Chocolats de Pâques selon les modalités suivantes : *Dès 25€ d'achat et dans la limite de 35€ d'achat (prix payé en caisse, toutes remises déduites) sur les Chocolats de Pâques, effectué lors d'un passage en caisse dans un magasin participant et sur présentation de la carte de fidélité, recevez deux bons d'achat d'une valeur totale équivalente à 50% de cet achat et dans la limite de 17,50€ remboursés. Le montant obtenu est réparti de moitié sur chacun des deux bons d'achat. Chaque bon d'achat est ensuite utilisable lors d'un passage en caisse dans l'un des magasins participants pour un montant minimum d'achat de 50€ (prix payé en caisse toutes remises déduites ; hors drive, presse, livres, gaz, carburants et cartes-cadeaux) sur la période du lundi 30 mars au dimanche 19 avril 2026. Bons cumulables avec d'autres offres en cours dans la limite de 4 bons d'achat par passage en caisse par foyer, sous réserve que le montant du panier d'achat soit supérieur ou égal au cumul des montants minimum d'achat propres à chaque bon d'achat. Bons non remboursables, non échangeables en tout ou partie, non compensables, non cessibles en tout ou partie et non fractionnables. Bon d'achat original exigé. Offre également disponible en drive et livraison à domicile ; modalités spécifiques à voir sur www.intermarche.com. **Offre soumise au téléchargement de l'application mobile Intermarché et valable après activation de l'offre dans la catégorie « E-coupons » de l'application mobile au minimum 15 minutes avant le passage en caisse de la carte fidélité. Dès 25€ d'achat et dans la limite de 35€ d'achat (prix payé en caisse, toutes remises déduites) sur les Chocolats de Pâques, recevez 30% de cet achat en avantage carte et dans la limite de 10,50€, lors du passage en caisse dans l'un des magasins participants ou d'une commande en ligne récupérée au plus tard le dimanche 22 mars 2026 pour la première semaine de l'offre ou le dimanche 29 mars 2026 pour la seconde semaine de l'offre. Le montant de l'avantage carte sera reversé sur votre compte fidélité dans les huit jours qui suivent l'achat éligible à l'offre. Voir modalités de l'offre sur l'application Intermarché et dans la rubrique « E-coupons ».